

# LA DECLARATION DE RUCHES

## En chiffres...

- Fin 2017, une enquête téléphonique réalisée par le CPA estimait respectivement à 700, 1200 et 12 000 le nombre de détenteurs de ruches, ruchers et ruches en Nouvelle Calédonie
- En 2017 et 2018, tant d'apiculteurs ont déclaré ou mis à jour leur déclaration de ruches :

ANNÉE	DÉTENTEURS DE RUCHES	RUCHERS	RUCHES
Au 31/12/2017	237	484	4148
Au 31/12/2018	318	621	5607

## Merci à eux !

- Ils ont ainsi amélioré la connaissance du cheptel apicole néo-calédonien - en termes de taille et de localisation !

**Alors pourquoi ne pas les imiter en 2019 ?  
En déclarant vos ruches également !**

« ENSEMBLE PRÉSERVONS LA SANTÉ DES ABEILLES DE NOUVELLE CALÉDONIE ! »

**APICULTRICES, APICULTEURS, PARTICIPEZ À LA VEILLE SANITAIRE APICOLE, DÉCLAREZ VOS RUCHES !**

EN DÉCLARANT MES RUCHES CHAQUE ANNÉE, JE BÉNÉFICIE DE VISITES SANITAIRES GRATUITES :

EN GÉOLOCALISANT MES RUCHERS, JE BÉNÉFICIE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE EN CAS DE LOQUE AMÉRICAINE À PROXIMITÉ DE MES RUCHERS

RÉALISÉES TOUS LES ANS PAR UN AGENT SANITAIRE APICOLE (ASA) OU UN VÉTÉRINAIRE RÉFÉRENT EN APICULTURE (VRA)

TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION SUR

OUVERTURE DE RUCHES ET TESTS DIAGNOSTIQUES SI NÉCESSAIRE

CONSEILS DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES MALADIES

[www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc)  
OU  
[www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)

RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE APICOLE  
CENTRE DE PROMOTION DE L'APICULTURE  
ADECAL TECHNOPOLE, VALLÉE DE BOGHEV  
BP 37 - 98870 BOURAIL  
51.59.50 / 44.15.79  
[resa@adecaf.nc](mailto:resa@adecaf.nc)

SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE  
BP M2  
98849 NOUMÉA CÉDEX  
41.25.36 / 79.83.47  
[davar.sivap-sa@gouv.nc](mailto:davar.sivap-sa@gouv.nc)

République Française

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

2, rue Félix Russel - Port autonome  
BP M2 - 98849 Nouméa cedex  
Tél. : 24.37.45 - Fax : 25.11.12  
Ridet : 120428.001  
Web : [www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc) - Mél : [davar.sivap@gouv.nc](mailto:davar.sivap@gouv.nc)

**DECLARATION DE RUCHER(S)**  
**2018**

Première déclaration  Mise à jour de la déclaration

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le .....

Domicilié(e) au .....

Commune .....

Boite Postal N° ..... Commune .....

Téléphone du domicile ..... Portable .....

Mai .....

Raison sociale de l'établissement .....

Nombre total de ruches .....

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des arifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex  
Tél. (687) 24 65 65 - Fax. (687) 24 66 20 - [www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

1/2

ADECAL TECHNOPOLE  
NOUVELLE CALÉDONIE

# LA VISITE SANITAIRE

## En chiffres...

- En 2017 et 2018, tant d'apiculteurs ont reçu des visites sanitaires...

ANNÉE	VISITES SANITAIRES	DÉTENTEURS DE RUCHES	RUCHERS	RUCHES
2017	133	93	115	740
2018	187	135	164	957

## Merci aux ASA/VRA qui ont réalisé les visites !

- Ces apiculteurs ont ainsi participé à la veille sanitaire apicole... et donc protégé les abeilles de Nouvelle-Calédonie !

**Alors pourquoi ne pas bénéficier vous aussi d'une visite sanitaire en 2019 ?**



RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO  
SURVEILLANCE APICOLE

LA VEILLE  
SANITAIRE  
APICOLE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE



ADECAL  
TECHNOPOLE

NOUVELLE-CALÉDONIE

« Ensemble, préservons la  
santé des abeilles de  
Nouvelle Calédonie ! »

Des documents utiles et  
complémentaires sont téléchargeables sur  
[www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)

